



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

**Direction Générale de l'Administration**  
Sous-Direction du Développement  
Professionnel et des Relations Sociales  
**Bureau des Concours**  
78 Rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
Suivi par : Françoise LIENS  
Téléphone : 01.49.55.48.55  
Fax : 01.49.55.50.82  
Mail : [francoise.liens@agriculture.gouv.fr](mailto:francoise.liens@agriculture.gouv.fr)  
Réf. Interne : NSASDEXT2003.doc

NOTE DE SERVICE  
DGA/SDDPRS/N2003-1245  
Date : 24 JUILLET 2003

- Date de mise en application : **Immédiate**  
⌘ Date de clôture des inscriptions : **12 septembre 2003**  
📄 Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,  
de la pêche et des affaires rurales  
à  
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs  
de service d'Administration Centrale, des  
Services Déconcentrés, des Etablissements  
d'Enseignement et des Etablissements publics

**Objet** : Concours externes déconcentrés de secrétaire administratif des services déconcentrés

**Bases juridiques** :

Décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 (J.O. du 26 novembre) fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues

Arrêté du 28 juillet 1995 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues

Arrêté du 18 juin 1998 relatif à la déconcentration du concours externe de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs des services déconcentrés

**Résumé** : Des concours externes déconcentrés pour le recrutement de secrétaires administratifs des services déconcentrés sont organisés au titre de l'année 2003.

**Mots clés** : CONCOURS SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DES SERVICES DÉCONCENTRÉS

DESTINATAIRES	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés Etablissements d'enseignement agricole Etablissements publics	Pour information : IGA IGIR et IG VIR Syndicats

**Il est rappelé que les concours externes sont organisés localement.**

**IMPORTANT :** L'attention des candidats, et notamment celle des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture qui se présentent en externe, est appelée sur les implications de la déconcentration :

- ◆ les candidatures sont reçues localement par les centres désignés ci-dessous ;
- ◆ les candidatures ainsi reçues ne concernent que les postes à pourvoir dans la circonscription géographique (régions) désignée pour laquelle le concours est ouvert ;
- ◆ les candidats sont convoqués aux épreuves après examen de leur dossier par le centre auprès duquel ils ont retiré et déposé leur dossier ;
- ◆ la liste des lauréats est établie par le jury local ;
- ◆ les postes ouverts localement sont proposés aux seuls lauréats figurant sur la liste locale ;
- ◆ le refus par un lauréat local d'être affecté sur un des postes offerts dans la seule zone géographique locale entraîne la perte du bénéfice du concours ;
- ◆ la liste complémentaire est exploitée dans la circonscription géographique dans laquelle le concours local a été ouvert et dans les conditions réglementaires, c'est-à-dire pour remplacer un lauréat défaillant ou pour pourvoir un poste devenu vacant entre 2 concours et dans la limite de 2 ans.

**Aucun dossier d'inscription aux concours externes ne sera délivré par le bureau des concours de la DGA.**

**La charge de leur organisation est confiée aux centres permanents d'examens et de concours (CEPEC) dont les coordonnées sont jointes en annexe.**

Les candidats intéressés par les concours externes devront s'adresser aux responsables désignés ci-dessous.

## **CALENDRIER**

Date limite de retrait des dossiers d'inscription : **5 septembre 2003** (*le cachet de la poste faisant foi*).

Date limite de retour des dossiers d'inscription : **12 septembre 2003** (*le cachet de la poste faisant foi*).

Epreuves écrites : **7 octobre 2003**

**Toute demande de dossier devra être accompagnée d'une enveloppe (format A4), affranchie à 1,11 €, libellée au nom, prénom et adresse complète du candidat avant le 5 septembre 2003.**

## **CONDITIONS D'ACCES**

Les candidats aux concours externes doivent être âgés de moins de 45 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2003 et être titulaires :

- ⇒ soit d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV
- ⇒ soit d'un diplôme délivré dans un des états membres de la communauté européenne et assimilé au baccalauréat.

oooooooooooo

Le concours interne fera l'objet d'une note de service qui sera publiée ultérieurement.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion possible de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours.

Le Sous-Directeur du développement  
professionnel et des relations sociales

Philippe de CHAZEUX

Pour retirer un dossier de candidature au concours externe, les candidats s'adresseront aux centres permanents d'examens et de concours (CEPEC) ci-dessous :

CEPEC	Préfets chargés de la mise en œuvre des actes de recrutement	Régions et postes		Localisation géographique des postes
<b>AMIENS</b> DRAF PICARDIE Délégué Régional Allée de la Croix Rompue 518, Rue Saint-Félicien - BP 69 80092 AMIENS Cedex 3 <i>A l'attention de Françoise HOLARD</i>	PICARDIE	PICARDIE	2	DDAF AISNE DDAF SOMME
		HAUTE NORMANDIE	2	DDAF EURE DDSV EURE
<b>BORDEAUX</b> DRAF / SRFD AQUITAINE 51 rue Kiéser 33077 BORDEAUX Cedex <i>A l'attention de Catherine BIELLI</i>	AQUITAINE	AQUITAINE	2	DRAF AQUITAINE DDAF DORDOGNE
		POITOU-CHARENTES	1	DRAF POITOU-CHARENTES
<b>CACHAN</b> DRIAF ILE DE FRANCE SRAG 18, avenue Carnot 94234 CACHAN Cedex <i>A l'attention de Bernadette LATOUR</i>	ILE DE FRANCE	CENTRE	5	DRAF CENTRE (2 postes) DDAF CHER DDSV INDRE ET LOIRE DDAF EURE ET LOIRE
		ILE DE FRANCE	2	DDAF SEINE ET MARNE DDSV VAL D'OISE
<b>DIJON</b> DRAF BOURGOGNE Service régional de formation et développement 22 D bd Winston Churchill BP 87865 21078 DIJON Cedex <i>A l'attention de Jean-Yves GADECEAU</i>	BOURGOGNE	BOURGOGNE	5	DRAF BOURGOGNE (2 postes) DDAF COTE D'OR DDAF NIEVRE DDAF YONNE
		LORRAINE	3	DRAF LORRAINE DDAF MEUSE DDAF MOSELLE
		CHAMPAGNE ARDENNES	2	DDSV ARDENNES DDAF HAUTE MARNE
		ALSACE	1	DDAF BAS RHIN
		FRANCE COMTE	1	DDAF DOUBS
<b>LYON</b> DRAF RHONE ALPES SRAG - Cité administrative de la Part Dieu - 165, rue Garibaldi BP 3202 69401 LYON Cedex 03 <i>A l'attention de Annie FOURNIER</i>	RHONE ALPE	RHONE ALPE	3	DDAF HAUTE SAVOIE DDAF LOIRE DDSV AIN
<b>MONTPELLIER</b> DRAF LANGUEDOC ROUSSILLON SRAG Z.A.C du Mas d'Alco - BP 3141 34034 MONTPELLIER Cedex 1 <i>A l'attention de François ROUS</i>	LANGUEDOC ROUSSILLON	CORSE	2	DRAF CORSE DDAF HAUTE CORSE
		LANGUEDOC ROUSSILLON	1	DDAF LOZERE
		PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	1	DDSV VAUCLUSE
<b>RENNES</b> DRAF BRETAGNE SRAG - Cité de l'Agriculture 15, avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 09 <i>A l'attention de Charles ZINBERG</i>	BRETAGNE	BRETAGNE	1	DRAF BRETAGNE
		BASSE NORMANDIE	1	DDAF MANCHE
		PAYS DE LA LOIRE	1	DRAF PAYS DE LA LOIRE
<b>TOULOUSE</b> DRAF MIDI PYRENEES SRAG - Cité administrative Bât. E Bd Armand Duportal 31074 TOULOUSE Cedex <i>A l'attention de Agnès BRUEL</i>	MIDI PYRÉÉNÉS	LIMOUSIN	1	DDAF CREUSE
		MIDI PYRENEES	3	DDAF GERS DDAF TARN ET GARONNE DDSV ARIÈGE